



**DATE DE PUBLICATION : 4 mars 2019**

Le directeur de la Formation et de l'Université

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 3 octobre 2018;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Ressources humaines, à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et de l'Université le 4 mars 2019;

Délégation permanente est donnée à Mme Gisèle VANCANEGHEM, chef du service des Compétences linguistiques informatiques et bureautiques, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Viviane ROBIC, responsable du pôle Langues du service des Compétences linguistiques informatiques et bureautiques, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Compétences linguistiques, informatiques et bureautiques.

Fait à Paris, le 4 mars 2019

Patrick HAAS